

## Formalités douanières, transport de marchandises Royaume-Uni

Les documents suivants sont exigés :

### ***Pour le transporteur***

- licence communautaire, ou autorisation CEMT, ou autorisation bilatérale ou de transit;
- permis ADR.

### ***Pour le chauffeur***

- passeport ou carte d'identité;
- permis national ou international de conduire;
- feuilles d'enregistrement AETR (disques du tachygraphe);
- certificat de formation ADR;
- attestation de conducteur pour les conducteurs de pays tiers conduisant des véhicules immatriculés dans l'UE.

### ***Pour le véhicule***

- carte verte internationale d'assurance;
- certificat d'immatriculation du véhicule;
- justificatif du contrôle technique;
- certificat d'agrément ADR;
- attestation de conformité ATP;
- dans le cas d'un véhicule en location, copie du contrat ou du justificatif de location;
- sigle indiquant le pays d'origine du véhicule;
- aucun document douanier n'est requis mais, à son entrée, le conducteur recevra la notice douanière N°115E expliquant les conditions d'importation temporaire du véhicule et indiquant la date à laquelle le véhicule doit être réexporté.

### ***Pour le transport***

- document de transport ADR, déclaration de l'expéditeur, consignes de sécurité ADR;
- certificat d'emportage du conteneur (ADR);
- document pour le transport transfrontalier de déchets.

**Source:** RHA, février 2003